



Orateur :
M. Maurille Biaou
Conseiller

XXII^{ème} Session du Groupe de Travail
de l'Examen Périodique Universel (EPU)

RAPPORT DE LA LIBYE

---@---
DECLARATION DU BENIN
---@---

Monsieur le Président,

La délégation du Bénin souhaite la bienvenue à la délégation de la Libye, conduite par *S.E.M. Hassan A.M. Alshayr, Vice-Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale,* et félicite les Autorités libyennes pour leurs actions et initiatives dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations issues du premier passage *de ce pays* à l'EPU.

La délégation du Bénin se félicite particulièrement de la création du Conseil national des libertés civiles et des droits de l'homme et l'adoption de la loi n°29/2013 relative à la justice de transition portant création d'un fonds d'indemnisation des victimes.

En saluant ces initiatives, la délégation du Bénin recommande aux Autorités libyennes :

- de ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées ; et
- d'instituer un moratoire sur le recours à la peine de mort en vue de l'abolir.

Enfin, la délégation du Bénin invite la Communauté internationale à soutenir les Autorités libyennes dans leurs efforts pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

Je vous remercie.